



Réseau en santé respiratoire du Québec Programme de complément de bourse

Le Réseau en Santé Respiratoire (RSR) du FRQS et le Programme de formation en santé respiratoire organisent en partenariat un concours pour le financement de compléments des bourses d'étudiants afin de favoriser le réseautage et les collaborations (recherche en collaboration, échange entre laboratoires). Suivant les règlements du FRQS, le RSR donne 5 000\$ pour un étudiant à la maîtrise et 10 000\$ pour un étudiant au doctorat ou un stagiaire postdoctoral. Le Programme de formation donne 5 000\$ à chaque catégorie ce qui donne un montant total de 10 000 \$ pour un étudiant à la maîtrise et de 15 000 \$ pour un étudiant au doctorat ou un stagiaire postdoctoral.

Sont admissibles tous les étudiants de niveau M.Sc., Ph.D. et stagiaires postdoctoraux du Réseau qui ne sont pas déjà titulaires d'une bourse d'un organisme subventionnaire. Les étudiants ayant déjà une bourse, par exemple du FRQS ou IRSC, ne sont pas admissibles.

La date limite pour soumettre une demande est le **9 octobre 2018 à 23h59**. Les demandes doivent être envoyées par courriel au directeur administratif du Réseau (andre.dagenais@criucpq.ulaval.ca).

Le dossier de demande de bourse doit contenir une lettre de collaboration du directeur de l'étudiant et du chercheur collaborateur (membre du Réseau) confirmant que l'étudiant aura de réelles relations de collaboration scientifique avec le laboratoire du chercheur collaborateur pendant la durée de l'octroi du complément de bourse.

Le complément de bourse octroyé par le Réseau a 2 objectifs principaux:

- 1) favoriser le réseautage dans le Réseau
- 2) servir de levier aux étudiants pour leur permettre d'obtenir une bourse auprès des organismes subventionnaires publics ou de l'industrie. Ce complément de bourse devrait donc permettre d'attirer dans les laboratoires des chercheurs membres du Réseau des étudiants de qualité du niveau M.Sc., Ph.D. et des stagiaires postdoctoraux avant qu'ils aient la chance d'obtenir une bourse d'organisme subventionnaire (FRQS par exemple).

Montage financier

Le complément de bourse octroyé devrait permettre à l'étudiant d'avoir des moyens financiers acceptables durant l'année de l'octroi pour mener à bien son projet de recherche. Ainsi, il sera demandé au directeur de présenter un montage financier afin d'atteindre un montant total minimal pour un an (incluant le complément de bourse du RSR) de 12 000\$ pour les M.Sc., 18 000\$ pour les Ph.D. et 20 000\$ les stagiaires postdoctoraux. Les montants complétant la bourse du RSR peuvent provenir de différentes sources incluant l'industrie, les fonds de recherche du directeur de recherche, de bourses institutionnelles ou autre bourses. Toutefois, les étudiants cumulant déjà un montant de 15 000\$ à la maîtrise, de 20 000\$ au doctorat et de 25 000\$ au post-doc provenant de bourses nominatives institutionnelles, d'organisme subventionnaire ou fondation, ne sont pas admissibles au complément de bourse du RSR.

La bourse, d'une durée de 1 an, sera versée en 2 temps: au moment de l'octroi et 6 mois après.

PRÉSENTATION DE LA DEMANDE (documents à joindre) :

La demande comporte 6 sections:

1. Information sur le candidat (nom, prénom, étude en cours (2^e ou 3^e cycle, programme), directeur de recherche, centre de recherche.
2. Titre et résumé du projet de recherche (maximum 1 page).
3. Texte d'une page maximum cosigné par le directeur de l'étudiant et le chercheur collaborateur justifiant l'aspect collaboratif du projet de l'étudiant et le programme de mentorat par les deux chercheurs.
4. Montage financier permettant à l'étudiant de recevoir le montant minimal indiqué ci-haut.
5. Le CV commun format IRSC de l'étudiant.
6. Une lettre signée par le directeur de recherche de l'étudiant montrant son implication active dans les activités du Réseau.

Conditions générales d'octroi

- L'octroi des subventions est subordonné à un examen critique par des arbitres.
- L'étudiant doit se limiter au nombre de pages et au format prescrits et fournir les documents exigés. Les demandes non-conformes seront rejetées.
- L'étudiant s'engage à déclarer toute autre source de revenu (nouvelle bourse, travail) durant l'année de l'octroi.
- La bourse est accordée à un seul étudiant par membre régulier du Réseau. Toutefois, si les moyens financiers le permettent, la bourse pourrait être accordée à d'autres étudiants d'un même membre actif du Réseau.

GRILLE D'ÉVALUATION pour le comité AdHoc

Nom du directeur de recherche:

Nom du chercheur collaborateur:

Évaluateur :

4.5-5.0	Excellent	3.0- 3.5	Moyen
4.0- 4.5	Très bon	2.5 – 3.0	Médiocre
3.5-4.0	Bon	2.5 et moins	Rejet

1. Ce projet de recherche peut-il être considéré comme un projet demandant la collaboration d'un autre laboratoire?

OUI NON

Commentaires :

2. Le montage financier est-il crédible?

OUI NON

Commentaires :

3. Qualité du mentorat collaboratif pour l'étudiant:

Le mentorat collaboratif est-il ou peut-il être bénéfique pour le projet de recherche de l'étudiant ?

OUI NON

Commentaires :

4. Qualité de l'étudiant:

Commentaires :

Conclusion:

Cote moyenne: /5

Observation générale de l'évaluateur :

N.B. Une note variant de 0 à 0.5 points sera ajoutée à la moyenne finale de chaque candidat pour participation de son superviseur aux activités du Réseau. Ainsi, la moyenne finale d'un candidat pourrait être bonifiée de 0.5 points si son superviseur participe activement aux activités du Réseau.